



Décès non informé auprès des enfants

Par **chiffoleau**, le **05/01/2008** à **01:00**

bonjour, voici ma question : il y a environ 5 ans mon grand père maternel est décédé dans les Landes (40), celui ci était remarié et a du avoir des enfants, cependant il en a eu 3 d'un premier mariage qu'il a reconnus, dont ma mère qui n'a jamais été avertie de ce décès, c'est moi qui lui ai appris par hasard. Est-ce normal que personne ne l'ai contactée, avait-elle droit à quelque chose ?

Merci de votre réponse.